

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2005-0361/PR/MS Portant nomination des membres du Conseil de Gestion de la Centrale d'Achat des Médicaments et Matériels Essentiels (CAMME).

n° 2005-0361/PR/MS

Ministère  
Ministère de la Santé

Date de publication  
29 mai 2005

Numéro JO  
n° 10 du 31/05/2005

Date du numéro  
31 mai 2005

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°48/AN/99/4ème L portant orientation de la politique de Santé du 03 juillet 1999

**VU** La Loi n°63/AN/99/4ème L du 23 décembre 1999 portant réforme hospitalière

**VU** La Loi n°118/AN/01/4ème L relative aux attributions et à l'organisation du Ministère de la Santé du 21 janvier 2001

**VU** La Loi n°145/AN/91/2ème L relative aux conditions d'exercice de la pharmacie du 10 février 1991

**VU** Le Décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2004-0059/PR/MS du 13 avril 2004 portant statut de la Centrale d'Achat des Médicaments et Matériels Essentiels (CAMME)

**VU** L'Arrêté n°2003-0526/PRE du 08 juillet 2003 portant révision de la liste nationale des médicaments et matériels essentiels  
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Mai 2005.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Le présent arrêté pris en application de l'article 8 du Décret n°2004-0059/PR/MS du 13 avril 2004 fixe la composition des membres du Conseil de Gestion de la Centrale d'Achat des Médicaments et Matériels Essentiels (CAMME).

### Article 2

La liste nominative des membres du Conseil de Gestion de la CAMME est arrêtée comme suit

- Dr. SALEH BANOITA TOURAB, Représentant du Ministre de la santé
- Mr. ABDILLAHI GUEDI ILTIREH, Représentant du Ministre des Finances
- Mr. ADEN MOHAMED DILLEYTA, Directeur de l'Hôpital Général Peltier
- Mr. AHMED MOUSSA OBSIEH, Représentant Conseil Régional d'Ali-Sabieh
- Mme. HAWA ALI EGUEH, Représentante Conseil Régional d'Arta
- Mr. DAOUD ADOU ALI, Représentant Conseil régional de Dikhil
- Mr. MOHAMED HOUMED ISMAIL, Représentant Conseil Régional d'Obock
- Mr. HOUMED BARKAT SIRADJ, Représentant Conseil Régional de Tadjourah
- Mme. DEGMO MOHAMED ISSACK, représentante de l'UNFD
- Représentant de l'UNICEF à Djibouti
- Représentant de l'OMS à Djibouti.

### Article 3

Le Ministre chargé de la Santé, le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté qui prend effet à compter du 29 mai 2005 et qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**